



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

inspection du travail

Question écrite n° 11402

Texte de la question

Mme Martine Billard attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation du corps des contrôleurs du travail qui assument, avec les inspecteurs du travail, une mission importante de régulation économique et sociale dans notre pays. Or, depuis 1985, ce corps n'a pas connu de revalorisation de leur grille statutaire salariale, en dépit des assurances exprimées par les ministres successifs. Bien qu'une provision ait été inscrite à cet effet au projet de loi de finances pour 2002 et que M. le ministre ait lui-même pris l'engagement devant les représentants du personnel au comité technique paritaire en septembre 2002 de réformer le statut des contrôleurs du travail, ces derniers attendent des changements concrets. Elle lui rappelle que les personnels concernés ne peuvent se satisfaire du projet de grille proposé en classement indiciaire intermédiaire. Aussi elle lui demande quel échéancier il compte adopter pour donner suite à ses engagements concernant la revalorisation du corps des contrôleurs du travail.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Billard](#)

Circonscription : Paris (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11402

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2003, page 646